

EN PICARDIE

L'OFFICE NATIONAL DE LA CHASSE ET DE LA FAUNE SAUVAGE

Entretien avec Etienne PETITJEAN, délégué régional Nord-Picardie et Jean-Marc DESENCLOS, chef du service départemental de la garderie de la Somme

En quelle année a été créé l'Office National de la Chasse ?

J-M DESENCLOS : *l'Office National de la Chasse a été crée en 1972. A l'époque cet établissement public avait pour mission d'administrer les intérêts des chasseurs et du gibier. Avant 1972 la police de la chasse était assurée par du personnel des Fédérations Départementales de Chasse (les gardes fédéraux).*
Il a fallu attendre 1977 pour que les gardes deviennent agents de l'O.N.C.. Statutairement ils dépendaient d'une administration nationale mais leurs équipements et locaux étaient fournis par les fédérations de chasse.
1998 marque la séparation avec les fédérations de chasse

NDRL : Robert POUJADE, en charge du premier Ministère de l'Environnement a eu pour mission, en 1971, de réformer l'administation de la chasse, auparavant placée sous tutelle du Ministère de l'Agriculture. Il décide alors de remplacer le Conseil Supérieur de la Chasse par deux structures : le Conseil National de la Chasse et de la Faune Sauvage et l'Office National de la Chasse sous tutelle du Ministère de l'Environnement.

Cet établissement public a-t-il évolué dans ses missions ?

E. PETITJEAN : *on vient d'évoquer le tournant important en matière d'indépendance vis à vis des fédérations départementales de chasse en 1998. Ceci ne veut pas dire que les fédérations départementales ne demeurent pas des partenaires.*
La mission de départ était probablement davantage technique (amélioration du capital cynégétique) que de police. Progressivement les missions techniques se sont élargies à toute la faune sauvage et les missions de police et de contrôle se sont développées dans des domaines variés (faune, flore, permis de chasse, collaboration avec les douanes, la répression des fraudes, etc...).
L'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, c'est actuellement 1800 personnes dont 1400 sont des gardes nationaux commissionnés par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable et assermentés auprès des tribunaux. Parmi les 400 autres agents, 200 techniciens participent à des missions de recherche, de suivi de population en lien parfois avec des bénévoles d'associations, et de gestion de réserves.
Une coopération internationale s'est également développée, en particulier pour la conservation des populations

LES BRIGADES DÉPARTEMENTALES DE L'ONCFS EN PICARDIE

Service Départemental de l'Aisne

Romuald MARANDET - 22, rue Milon de Martigny, 02000 LAON
Tél. : 03.23.23.41.60 - Port. : 06.80.62.71.39 - Fax : 03.23.23.25.75

Brigade d'Oulchy le Château
Valère ANCELIN
Portables : 06.07.77.08.24 - 06.80.16.15.11 - 06.80.24.37.28 - 06.80.24.37.11
06.07.77.08.27 - 06.80.16.14.51

Brigade de Vervins
Daniel DUBOIS
Portables : 06.07.77.08.39 - 06.80.24.37.05 - 06.80.24.36.72
0607770825 - 0680161514

Service Départemental de l'Oise

Patrick MATHOT - 575, route de Paris, B.P. 37, 60600 BREUIL-LE-VERT
Tél. : 03.44.78.16.11 - Port. : 06.21.98.14.70 - Fax : 03.44.78.53.15

Brigade de Beauvais
Yannick JAOUEN
Tél. : 03.44.78.16.11 (Ce sont ceux du Service Départemental) - Fax : 03.44.78.53.15
Portables : 06.74.98.52.15 - 06.21.98.14.82 - 06.21.98.17.93

Brigade de Compiègne
Sylvain CRETEL
Tél. : 03.44.90.07.01 - Fax : 03.44.90.07.01
Portables : 06.03.09.20.19 - 06.03.09.20.13 - 06.03.09.20.14

Service Départemental de La Somme

Jean-Marc DESENCLOS - 39, route Nationale, 80480 DURY
Tél. : 03.22.95.91.25 - Port. : 06.80.07.04.91 - Fax : 03.22.95.91.26

Brigade d'Abbeville
Yann BAPST
Tél. : 03.22.24.51.63 - Fax : 03.22.24.51.63
Portables : 06.07.78.17.18 - 06.07.78.16.61 - 06.07.78.17.05

Brigade de Roye
Thierry FONTAINE
Tél. : 03.22.87.95.95 - Fax : 03.22.87.95.95
Portables : 06.07.78.17.12 - 06.07.78.17.52 - 06.80.06.92.39

à photocopier et à emporter avec vous lorsque vous vous promenez dans la nature.

EN PICARDIE

d'oiseaux migrateurs avec l'Europe de l'Est, le Sénégal.

Existe-t-il des missions particulières menées en Picardie?

E. PETITJEAN : *il n'y a pas de missions spécifiques parce qu'il n'y a pas de spécificité en matière d'espèces ou de milieu naturel, comme il y en a dans les zones de montagne par exemple.*
En revanche des agents de la garderie picards réalisent, en même temps que leurs missions de police, des missions techniques comme le baguage de Bécasses et de Pigeon ramier, dans le cadre de missions nationales.

Comment est organisée l'ONCFS au niveau régional ?

E. PETITJEAN : *le Directeur général, Gérard ENDRON a souhaité développer le niveau régional. Cette évolution est reprise dans le projet d'établissement et s'inscrit très bien dans les différentes politiques mises en oeuvre en France : l'échelon européen, national et régional. De plus il y avait une nécessité à structurer un niveau régional face à des interlocuteurs régionaux tels que la Direction Régionale de l'environnement (DIREN) et la Fédération Régionale de la Chasse (création prévue par la loi «chasse» de juillet 2000).*
Les structures départementales ne disparaissent pas pour autant. Les Chefs des Services Départementaux de la garderie animent les brigades réparties sur l'ensembles des trois départements (voir tableau des brigades de l'ONCFS en Picardie).
L'une de mes fonctions est d'assurer l'articulation entre la délégation régionale Nord-Picardie et les brigades départementales des 5 départements (Aisne, Somme, Oise, Nord, Pas de Calais), notamment en matière de police. Cette organisation permet une mise en commun des compétences.
L'ONCFS est une des rares administrations à voir ses effectifs s'accroître. Actuellement, sur la seule Picardie, j'ai la responsabilité de 36 agents, dans deux ans nous devrions passer à 45 gardes nationaux pour étoffer la cellule technique de la Délégation Régionale et mettre en place une brigade mobile d'intervention.

Sur quelles bases intervenez-vous dans vos missions de police ?

J-M DESENCLOS : *la réglementation sur la protection de la nature nous permet d'intervenir pour relever des infractions, que ce soit la destruction de la faune et de la flore, les activités de chasse, de pêche, les activités commerciales, seul ou en collaboration avec d'autres administrations (Service de la Répression des Fraudes, Service des Douanes, Justice).*
Les particuliers demeurent nos principaux informateurs. Ceux-ci nous alertent en effet pour dénoncer des pratiques illégales ou préjudiciables à la faune sauvage ou aux milieux naturels. De ce fait, les gardes nationaux ont acquis une certaine expérience dans le traitement des informations qu'ils reçoivent ainsi.

Entretien réalisé par Patrick THIERY



Exemples de type de mission assurées par l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

contacts et reconnaissance : avec les administrations, la gendarmerie, la police, les maires, d'autres corps de l'Etat (Conseil Supérieur de la Pêche, Offie National des Forêts), le parquet, le monde cynégétique (président de sociétés de chasse, gardes particuliers).

police de la chasse et de la faune sauvage : police de la chasse en général, protection de la faune et de la flore en général, contrôle des plans de chasse grand gibier, petit gibier, répression braconnage de nuit, braconnage en voiture, contrôle de la chasse aux oiseaux migrateurs, contrôle des chasses traditionnelles, contrôle d'établissements (taxidermistes, commerçants, éleveurs, restaurants, etc...), baguage de rapaces (chasse au vol).

autres polices de l'Environnement : police de la pêche, loi sur l'eau, contrôle des espaces naturels, loi 4X4, protection des monuments naturels ou des sites.

missions d'etudes et de recherche : réseau oiseaux d'eau - zones humides, réseau Bécasse, réseau Castor, réseau SAGIR, réseau cervidés et sangliers, réseau Perdrix grise et rouge, réseau population de petits gibiers.

missions de développement : formation de gardes particuliers, formation et examen du permis de chasser, formation piégeur, commission plan de chasse, CDCFS, régulation et capture d'espèces, Natura 2000; relations publiques (conférences, tenue de stand, assemblée générale d'association).

divers
recherche et achat d'équipements, récupération d'animaux blessés, d'oiseaux bagués.